

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**17 NOVEMBRE 2011**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Conventions d'objectifs  
et de moyens avec les  
associations  
subventionnées**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 18 novembre 2011  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 25 novembre 2011  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 novembre 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille onze, le 17 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY  
Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

Secrétaire de Séance :

Monsieur HAÏAT

**N° DE DOSSIER** : 11 G 13

**OBJET** : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES

**RAPPORTEUR** : Madame RICHARD

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Lors de la séance du 16 décembre 2010, le Conseil Municipal a adopté la répartition des crédits de subvention pour l'année 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application du 6 juin 2001, une convention précisant les objectifs fixés par la Ville et les moyens mis à sa disposition, notamment en termes de personnels ou de locaux, doit être signée avec chaque association bénéficiant d'une subvention municipale de plus de 23 000 €.

Plusieurs associations sont concernées par cette obligation :

<b>Noms des associations</b>	<b>Montants votés</b>	<b>Dates d'échéance</b>
La Clef	480 000 €	3 septembre 2011
Centre Social LA SOUCOUBE	405 000 €	31 décembre 2011
Centre Social L'AGASEC	323 000 €	31 décembre 2011
L'Estival	70 000 €	31 décembre 2011
Saint-Germain Hockey Club	47 000 €	31 décembre 2011
Paris Saint-Germain Football Club - Section Amateurs	46 000 €	31 décembre 2011
Maisons-Laffitte - Saint-Germain-Poissy Rugbyvelines	33 000 €	31 décembre 2011
Amicale et d'Entraide du Personnel Communal	27 000 €	31 décembre 2011
Maison des Associations Saint-Germanoise - MAS	25 000 €	31 décembre 2011
Trait d'Union Etoile Saint-Germanoise - TUESG	33 000 €	10 juin 2012

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler les conventions conclues avec ces associations pour une validité jusqu'au 31 décembre 2014.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

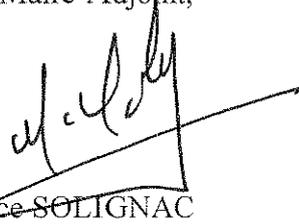
À L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote pour la convention se rapportant au Paris Saint-Germain,

APPROUVE les conventions d'objectifs avec les dix associations précitées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Solignac', written over a horizontal line that extends to the right.

Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines